

## Problèmes de circulation et de mise en place de la limitation à 50 km/h à Besançon - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

**M. NACHIN** : Monsieur le Député-Maire, j'avais posé à l'Adjoint Bernard RÉGNIER, un certain nombre de questions concernant les problèmes de circulation et de mise en place de la limitation à 50 km/h à Besançon. Les réponses qui m'ont été données par Bernard RÉGNIER ne correspondent pas exactement à certaines des questions que je lui ai posées par courrier le 3 novembre 1990, je me suis permis de vous les rappeler et de vous demander de bien vouloir y répondre.

Ces questions sont les suivantes :

- quel a été à Besançon le nombre d'accidents de la circulation, de blessés, de blessés graves, de tués en distinguant automobilistes et motocyclistes, cyclistes et piétons entre le 1<sup>er</sup> décembre 1989 et le 30 novembre 1990 ? Vous comprendrez pourquoi je souhaite que cette évaluation soit faite sur une année et qu'elle aille du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre puisque la mise en place de la limitation à 50 km/h de la vitesse dans Besançon part du 1<sup>er</sup> décembre 1990 et je crois que ça serait intéressant de voir sur l'évolution des accidents, quel peut être l'impact parmi d'autres, de la limitation de la vitesse à 50 km/h.

- la deuxième question est la suivante : je souhaiterais savoir quels ont été les accidents de la circulation, leur nombre et leur gravité depuis cinq ans sur les sections où la vitesse a été élevée de 60 à 70 km/h depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1990 ? J'ai eu l'occasion déjà de dire que je m'étonnais que vous ne profitiez pas de la possibilité d'appliquer les dispositions nouvelles concernant la limitation à 50 km/h de la vitesse dans l'agglomération pour l'imposer partout et en particulier sur un certain nombre de secteurs où je sais qu'il y a eu des accidents et des accidents mortels.

- puis une troisième question : quels sont les moyens que vous avez envisagés pour faire respecter la nouvelle limitation de vitesse ?

Je signalerai que la commission a eu connaissance des panneaux qui ont été mis en place, de projet de panneaux. Je constate une chose et j'ai eu l'occasion de le dire à Bernard RÉGNIER, c'est que ces panneaux sont vraiment minuscules et ils ne sont certainement pas susceptibles de frapper la vue des automobilistes qui rentrent dans Besançon. En ce qui concerne les affiches qui ont été mises en place un peu çà et là, je pense que c'est une belle affiche avec la trottinette mais là encore, je ne crois pas que ce soit quelque chose qui frappe l'observateur.

Je ne voudrais pas terminer cette interpellation sans évoquer l'accident mortel qui s'est produit pratiquement au même endroit où il y a un an la petite Ariane a été tuée. Je crois que beaucoup comme moi ont été bouleversés mais également révoltés par ce nouvel accident qui aurait pu être évité si votre Municipalité (protestations) avait accepté -ça va PINARD ! les charognards, on les connaît comme toi- de construire une passerelle entre Planoise et Micropolis. Ce n'est pas la première fois que je la réclame et je l'ai toujours réclamée depuis l'accident que je viens d'évoquer. Ne dites pas que c'est une interpellation de circonstance car mon interpellation était prévue déjà pour la précédente séance du Conseil Municipal et c'est les circonstances qui font que je suis amené à en parler.

Je pose la question, est-ce que la vie d'une mère de famille ne vaut pas beaucoup plus que 2 ou 3 MF ? C'est toute la politique de la circulation et de la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes qui est à revoir à Besançon. Or, je dis que Bernard RÉGNIER, je vous l'ai écrit, Monsieur le Député-Maire, l'Adjoint chargé de la voirie, même s'il a des qualités incontestables n'est pas l'homme capable d'impulser une nouvelle politique dans ce domaine. Son objectif c'est de faire circuler le plus de voitures -je ne suis pas candidat- dans la ville et le plus vite possible. Une autoroute abusivement baptisée voie de desserte et de contournement va traverser Besançon et passera à l'endroit même où vient d'avoir lieu ce deuxième accident (protestations). Des rues sont transformées en voies rapides, l'Avenue Droz, l'Avenue de l'Helvétie, l'Avenue Cusenier, l'Avenue Gaulard, la rue de la Cassotte, le boulevard Diderot, là aussi d'autres accidents risquent de se produire. Alors, il est temps de mettre fin à cette hécatombe. 58 tués en cinq ans, c'est trop. C'est pourquoi, je demanderai la démission de l'Adjoint Bernard RÉGNIER, la mise en place d'une politique vraiment nouvelle et qui tienne compte des propositions que les Verts ont faites pour améliorer la circulation et la sécurité dans Besançon.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur NACHIN, la réponse aux trois premières questions que vous avez posées, je l'ai sous les yeux, je ne vous la donnerai pas, je vous l'enverrai par courrier, parce que je trouve indécent et pour le moins éhonté, de profiter d'un drame que tous nous partageons pour en faire une récupération politique inadmissible, je dis bien inadmissible. On ne récupère pas des cadavres Monsieur NACHIN (protestations de M. NACHIN).

Je pèse mes mots, Monsieur NACHIN et je vous demande, s'il vous plaît, de vous taire, j'ai la parole et moi seul. Je vous ai écouté jusqu'au bout avec beaucoup de patience. Je dis simplement que la dernière partie qui correspond d'ailleurs à la lecture de la lettre que j'ai reçue est inadmissible. Cela fait trente ans que j'ai des responsabilités municipales à quelque niveau que ce soit, c'est la première fois que je vois un élu indigne de ce nom d'élu profiter d'une occasion pour de façon inadmissible, arriver à proposer la démission d'un Adjoint.

Je vous dirai simplement Monsieur NACHIN que Bernard RÉGNIER est un Adjoint qui applique une politique décidée par le Maire, l'ensemble de la Municipalité et la presque quasi-totalité du Conseil Municipal en matière de voirie et de circulation. Donc, vous vous contentez simplement par effet médiatique de dire «on va demander la démission d'un Adjoint, ça fait de l'effet», eh bien, c'est un effet de manche que je n'admets pas du tout (protestations de M. NACHIN). Je vous en prie, laissez-moi parler !

Je répète que Bernard RÉGNIER, mis en cause personnellement et à qui je vais donner la parole dans un instant, a toute la confiance du Maire et de toute l'équipe municipale pour mener à bien tous les projets de voirie en tenant compte, évidemment et avant tout, de la sécurité des Bisontins. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous pour savoir où se trouve la sécurité des Bisontins, s'il vous plaît !

**M. RÉGNIER :** Je ne veux pas entrer dans la polémique. Je voudrais simplement mais fermement exprimer mon mépris le plus total à ceux qui, à des fins politiciennes, exploitent de telles situations dramatiques. Le Député-Maire a donné les explications qu'il fallait. Vous comprendrez, chers collègues, que de telles déclarations qui fleurent bon l'égout, amèneront de ma part un changement de comportement vis-à-vis de leurs auteurs. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** J'ajouterai simplement pour l'avoir entendu au moment des vœux qui ont été prononcés par le Directeur Départemental des Polices Urbaines et qui rassemblaient l'ensemble de la police de Besançon, -c'est à l'adresse des collègues en-dehors de M. NACHIN à qui je ne m'adresse plus d'ailleurs- quelques chiffres cités par M. BEN TOLILA concernant l'évolution des accidents et de leurs conséquences entre 1989 et 1990. J'ai ici les chiffres que m'a donnés M. BEN TOLILA, il y a trois jours : le nombre d'accidents en 1989 avait été, pour Besançon uniquement puisqu'il s'agit de la police concernant Besançon, de 460 ; en 1990 : 418, donc une diminution de 9,13 %. Nombre de blessés pour Besançon toujours : 620 en 1989, 575 en 1990, donc moins 7,25 %. Le nombre de tués : 17 en 1989, 13 en 1990, donc moins 23,52 %. C'est dire simplement par ces chiffres, qu'en 1989 et 1990 fort heureusement le nombre des accidents, des blessés, des tués a diminué sur Besançon. Je voudrais en remercier, en féliciter l'Adjoint qui est responsable en partie de ces résultats qui honorent la politique menée en matière de circulation. Nous sommes tous, c'est vrai, lorsqu'il s'agit d'un accident mortel, concernés par cela. Nous sommes tous, c'est vrai, bouleversés par ces événements mais en aucun cas, je crois, on a le droit d'en parler de façon politicienne comme il vient d'être fait. De plus, il ne s'agit pas de deux accidents qui ont eu lieu au même endroit, puisqu'ils se sont produits à peu près à 100 m l'un de l'autre. Entre temps, nous avons apporté un certain nombre d'améliorations. C'est vrai aussi que pour la voie de contournement, et cela M. NACHIN le sait car il en a été discuté en Commission de Voirie le 9 janvier dernier, la Municipalité a fait le maximum pour qu'elle soit enterrée totalement dans ce secteur particulièrement dangereux.

S'il faut en attendant la réalisation de cette voie apporter encore d'autres éléments sécurisants, je laisse le soin à l'Adjoint Bernard RÉGNIER et à la commission de nous proposer d'autres solutions. Mais nous avons pensé, jusqu'à preuve du contraire, que les solutions apportées jusqu'à présent pouvaient permettre une amélioration des conditions de sécurité dans ce secteur-là.

Dont acte.